

## Le dossier de presse du *Gascon extravagant* : des occasionnels au roman

Frank GREINER  
Université de Lille  
ALITHILA

Aussi extravagants puissent-ils paraître, les romans français de l'âge baroque ne sont pas toujours dénués de raison, même si leurs titres semblent nous inciter à croire le contraire. Ainsi dans la préface du *Gascon extravagant* sorti des presses de l'éditeur parisien Cardin Besogne en 1637, un ami de l'auteur – resté anonyme – met en garde les lecteurs contre la tentation de traiter un peu trop à la légère ce fou de roman : « On doit croire que les foux de cette nature ne sont pas logez aux Petites-Maisons<sup>1</sup> : qu'il y a beaucoup de raison dans cette folie ». En effet Onésime Somain de Claireville à qui il faut attribuer la paternité de ce texte ne s'est pas contenté de vouloir faire rire ou sourire par la mise en scène de son héros excentrique. Non seulement parce que l'histoire comique sous sa plume, comme sous celle de Charles Sorel, est investie d'une mission morale : représenter la grande comédie du monde et souligner ses ridicules pour mieux les corriger, mais aussi de manière moins générale et moins abstraite, pour faire valoir sa vision des choses à propos d'événements récents concernant sa ville natale : Loudun qui, dans les années 1630, s'attire l'attention de la France tout entière, parce qu'elle est devenue le théâtre d'une extraordinaire affaire de possession et d'exorcisme.

Comme Verville avant lui, qui mettait en scène l'affaire de la Demoiselle du Luc dans ses *Avantures de Floride*, Claireville s'inspire en effet aussi de l'actualité pour écrire ses romans et donner à réfléchir à ses contemporains. L'opération n'obéit pas chez lui à des fins de propagande, bien au contraire. Fils de pasteur, superficiellement converti au catholicisme, sans doute par opportunisme, esprit éclairé hostile aux superstitions et à l'exercice abusif du pouvoir, il fait de l'art romanesque un instrument de dénonciation. C'est cette relation critique nouée entre l'écrivain romancier et une série d'occasionnels publiés quelques années avant *Le Gascon extravagant* qui se trouvera au centre de cette étude.

### L'affaire de Loudun

Il sera bon de dire d'abord quelques mots de l'arrière-fond historique du roman de Claireville. Sans cette mise en contexte celui-ci perdrait une grande partie de ses significations. Impossible en effet de comprendre les enjeux politiques, théologiques, voire épistémologiques de ses extravagances sans se référer précisément à l'affaire de

---

<sup>1</sup> Furetière, *Dictionnaire universel* (1690) : « On dit aussi, qu'il faut mettre un homme aux *Petites Maisons*, quand il est fou, ou quand il fait une extravagance signalée ; à cause qu'il y a à Paris un hospital de ce nom où on enferme ces foux. »

Loudun. Rappelons d'abord les faits, à commencer par la nuit du 21 au 22 septembre 1632 où, comme le note le premier procès-verbal<sup>2</sup>, trois religieuses du couvent des Ursulines de Loudun, la prieure Jeanne des Anges, la sous-prieure, sœur de Colombiers et la sœur Marthe de Sainte-Monique disent avoir vu le fantôme du prieur Moussaut, leur confesseur, décédé quelques semaines plus tôt. Bientôt les trois femmes deviennent la proie d'une frénésie qui ne tarde pas à gagner toute leur communauté tandis que les phénomènes de hantise (visions spectrales, sensations de coups, voix) se transforment en diablerie. Les religieuses cessent de s'alimenter, elles sont prises de convulsions, adoptent des poses lascives, grimacent, blasphèment. Comme on les soupçonne d'être possédées du démon, on les confie aux soins énergiques de plusieurs exorcistes. Un nom est lâché au cours des interrogatoires, celui d'Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre du Marché, accusé par les religieuses d'être à l'origine de ces maléfices. Urbain Grandier passe donc pour un sorcier. Il présente, en vérité, le profil du parfait bouc émissaire : il a refusé naguère d'être le confesseur du couvent et suscité chez les religieuses une intense frustration, particulièrement chez la prieure, Jeanne des Anges, qui avoue avoir eu le concernant des rêves impudiques ; il se distingue par sa réputation de séducteur et vit maritalement, au grand scandale de sa hiérarchie comme des notables de Loudun ; dans une ville divisée par les rivalités interconfessionnelles, il compte aussi parmi ses amis quelques protestants et il fréquente un cercle de brillants esprits suspects de libertinage comme Théophraste Renaudot qui publiera un plaidoyer en sa faveur dans sa *Gazette de France* ; il a enfin la grande maladresse de s'en prendre publiquement au cardinal de Richelieu, l'homme fort du moment dont il s'est attiré l'hostilité implacable. Après un premier procès dont il sort acquitté, Urbain Grandier est rattrapé par une machine judiciaire dont la « procédure extraordinaire » le conduit au bûcher en 1634.

Après la mort du supposé sorcier, les possessions des Ursulines ne cessent pas pour autant. Comme l'écrit Jean-Joseph Surin : « En ce temps, Loudun était un théâtre où tout le monde accourait<sup>3</sup>. » Le mot n'est pas à prendre seulement comme une image. Le spectacle donné par les religieuses n'avait rien d'improvisé, en effet, comme le montre bien le travail de Michel de Certeau observant que « les convulsions sont réservées aux assemblées communes » et que « la tragédie démoniaque n'atteint que la religion publique<sup>4</sup> ». Les phénomènes de possession sont pour ainsi dire scénarisés et chorégraphiés par les exorcistes, capucins, comme le Père Tranquille, ou jésuites, comme Surin, pour l'édification de la foule venue, parfois de très loin, jusque de l'étranger, pour assister à ces prodiges. En une époque où la reconquête pastorale a succédé aux guerres de Religion, ce théâtre revêt évidemment une fonction de propagande : il s'agit de convaincre et de convertir les hérétiques par une représentation vivante et spectaculaire des vérités catholiques. Loudun, qui compte en effet une majorité de calvinistes, s'est longtemps illustrée par sa résistance aux idées de la Contre-Réforme et à la monarchie. C'est dans cette même ville – le souvenir en reste vif dans les années 1630 – que se tint en 1596, peu avant l'édit de Nantes, une assemblée réunissant les représentants de l'Église réformée et de la noblesse protestante pour réclamer la liberté de conscience, obtenir un statut et de solides garanties pour la communauté protestante et remettre en question l'autorité du roi – Henri IV venait d'abjurer en 1593.

<sup>2</sup> Daté du 7 octobre 1632. Voir M. de Certeau, *La Possession de Loudun*, Paris, Gallimard-Julliard [1970] 1980, p. 26.

<sup>3</sup> Jean-Joseph Surin, *Triomphe de l'amour divin sur les puissances de l'Enfer*, Grenoble, Jérôme Millon, 1990, p. 16.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 131.

## Une floraison d'occasionnels au service de la Contre-Réforme

Après l'exécution d'Urbain Grandier, les parutions se multiplient sur l'affaire de Loudun, sous les formes les plus diverses : des textes et comptes rendus manuscrits rédigés pour un cercle de lecteurs plus ou moins large, des papiers promis à la presse, particulièrement au supplément mensuel d'*Extraordinaires* de la *Gazette* de Théophraste Renaudot, lui-même natif de Loudun et, aussi et surtout, de très nombreuses publications de quelques pages vendues à un prix minime à un vaste public, ce qu'on nomme aujourd'hui des occasionnels pour les distinguer des journaux paraissant de façon périodique. Michel de Certeau a donné une liste bibliographique (sans doute incomplète du fait de la précarité de cette littérature) de ces petits textes consacrés à la possession de Loudun. Celle-ci manifeste d'abord leur grand nombre. Il compte 39 éditions sur l'affaire dont plusieurs firent l'objet de nouvelles émissions ou de rééditions parfois revues et augmentées. L'année 1634 – coïncidant avec la mort de Grandier – est celle de la production la plus importante avec 19 éditions. On note une nette décrue en 1635 : 8 éditions, puis un net affaïssement les années suivantes avec en 1636, 1637 et 1638 respectivement 6, 5 et une édition<sup>5</sup>. Ces occasionnels ne sont pas seulement imprimés dans la région de Loudun, à Saumur, La Flèche et Poitiers, mais aussi à Orléans, Paris, Rouen et Lyon, ce qui témoigne de leur large diffusion à travers le territoire national. L'enquête menée par Certeau autour des seuls textes consacrés à la figure du prêtre martyr peut se prolonger en tenant compte de tous les fascicules également nombreux centrés exclusivement sur les miracles constatés lors des exorcismes opérés sur les Ursulines après la mort de Grandier. Michel de Certeau en établit une liste comprenant une vingtaine d'éditions étalées sur les trois années 1635, 1636 et 1637<sup>6</sup>.

Eu égard à la diversité de leurs titres il est difficile de trouver une homogénéité générique à cette abondante floraison d'interrogatoires, factums, extraits, arrêts, miracles et discours. Il est du moins facile de se rendre compte à leur lecture que l'on a affaire à une littérature de combat orientée, comme de nombreux canards, vers la prédication morale et développant une argumentation religieuse. Leurs auteurs sont parfois des clercs au service des représentants officiels de l'autorité judiciaire ou ecclésiastique. *L'Interrogatoire de Maistre Urbain Grandier, prestre de S. Pierre du Marché de Loudun*<sup>7</sup> est un condensé des questions imposées à l'inculpé suivi de la liste des magistrats chargés de son procès : « Messieurs les Commissaires deputés par le Roy, présidé par Monsieur de Louberdamont [en fait : Laubardemont] ». D'autres textes sont attribués à des religieux, par exemple la *Véritable relation des justes procédures observées au fait de la possession des ursulines de Loudun et au procès de Grandier*<sup>8</sup> dont la page de titre porte les initiales R. P. Tr. R. C. derrière lesquelles il est facile de reconnaître l'un des exorcistes : le Révérend Père Tranquille, Religieux, Capucin. Mentionnons encore, dans le même genre, une *Lettre du R. P. Seurin, Jésuite, exorciste des religieuses ursulines de Loudun, écrite à un sien ami, où se voient les choses étranges arrivées en sa personne*<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> M. de Certeau, *op. cit.*, p. 271.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 303-305.

<sup>7</sup> *L'Interrogatoire de Maistre Urbain Grandier, prestre de S. Pierre du Marché de Loudun avec les confrontations des religieuses possédées contre ledit Grandier, Ensemble la liste et les noms des Juges deputez par Sa Majesté*, Paris, chez E. Hebert et J. Poullard, 1634.

<sup>8</sup> *Véritable relation des justes procédures observées au fait de la possession des Ursulines de Loudun, et au procès de Grandier, par le R. P. Tr. R. C.*, Paris, J. Martin, Poitiers, J. Thoreau et la veuve Mesnier et La Flèche, G. Griveau, 1634.

<sup>9</sup> *Lettre du R. P. Seurin, Jésuite, exorciste des religieuses ursulines de Loudun, écrite à un sien ami, où se voient les choses étranges arrivées en sa personne, lesquelles excitent puissamment à la foi et à la crainte des jugements de Dieu*, S. l. s. n, s. d. [1635]. Daté du 3 mai 1635 après la signature.

Cette littérature ne s'imposa pas sans résistance. En 1634, plusieurs textes furent publiés pour la défense d'Urbain Grandier, généralement sans lieu ni date. Quelques médecins exprimèrent aussi leurs doutes sur la validité des miracles mis en avant par les exorcistes. L'un d'eux, Marc Duncan, manifesta courageusement son scepticisme dans son *Discours de la possession des Religieuses Ursulines de Loudun*<sup>10</sup> avec la conviction affichée « qu'un medecin estoit *animal incombustibile propter religionem*<sup>11</sup> ». Sa franchise cependant faillit lui attirer les foudres de la Justice : il n'échappa à la répression que grâce à la protection du Gouverneur de Saumur, Urbain de Maillé-Brézé, dont il avait soigné l'épouse<sup>12</sup>. L'affaire dut calmer les frondeurs<sup>13</sup> d'autant qu'une ordonnance de Laubardemont interdisait, dès juillet 1634,

très expressément [...] à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de médire, ni autrement entreprendre de parler contre les Religieuses, & autres personnes de Loudun affligées des malins Esprits, leurs Exorcistes, ni ceux qui les assistent, soit aux lieux où elles sont exorcisées, ou ailleurs, en quelque façon & maniere que ce soit, à peine de dix mil livres d'amande, & autre plus grande somme, et punition corporelle, si le cas y échoit<sup>14</sup>.

### Les allusions à l'affaire de Loudun

Claireville avait abjuré, sans doute par opportunisme, mais il ne pouvait pas être insensible aux récriminations de ses anciens coreligionnaires. Fils d'un pasteur renommé, il se montre encore attaché dans plusieurs passages de son roman à des idées de la Réforme<sup>15</sup>. L'étude de son réseau social le montre proche des Sainte-Marthe qui étaient non seulement à Loudun, mais aussi à l'échelle nationale, au centre d'un cercle large de savants où figuraient les Dupuy, Peiresc ou encore le chanoine de Troyes, Nicolas Camusat : autant de personnalités unies autour d'un même idéal scientifique conjuguant la libre pensée et l'éclectisme avec une inlassable curiosité. Fanton, un médecin sceptique contraint par Laubardemont à apporter sa caution scientifique à la guérison supposée miraculeuse de la prieure du couvent, Jeanne des Anges, compte aussi peut-être parmi ses amis<sup>16</sup>. Le prosélytisme agressif des jésuites et des capucins, comme le folklore démoniaque instrumentalisé par eux à des fins dévotes durent, comme on le devine aisément, à travers ses idées ou ses relations, susciter l'irritation de l'écrivain. Il ne pouvait cependant s'exprimer sans prendre de risques et pour sa personne, et pour sa carrière de gentilhomme d'épée attaché au service de l'armée royale. Il ne choisit pas

<sup>10</sup> Marc Duncan, *Discours de la possession des Religieuses Ursulines de Loudun*, Saumur, Jean Lesnier, 1634.

<sup>11</sup> De ces animaux qu'on ne peut brûler pour cause de religion. L'anecdote est rapportée par Tallemant des Réaux. Voir *Historiettes*, éd. Georges Mongrédien. Paris, Garnier, 1932-1934, t. 2, p. 90.

<sup>12</sup> [http://archives.ville-saumur.fr/depot\\_amsaumur/depot\\_arko/articles/806/marc-duncan-vie-et-carriere-1570-1640-doc.pdf](http://archives.ville-saumur.fr/depot_amsaumur/depot_arko/articles/806/marc-duncan-vie-et-carriere-1570-1640-doc.pdf), consulté le 19 septembre 2019.

<sup>13</sup> Tallemant cite aussi le cas d'un autre médecin, Claude Quillet, qui fut contraint de s'enfuir à Rome pour avoir composé « une satire en vers latins » à propos « des religieuses de Chinon ayant voulu imiter celles de Loudun » (*Historiettes*, éd. citée, p. 90). Dans une de ses notes, Mongrédien observe que « le témoignage de Tallemant sur la demi-disgrâce de Quillet qui était son ami personnel, infirme celui de Sorberiana (Paris, 1691, p. 291), selon lequel Laubardemont décréta de prise de corps contre lui pour avoir défié, en raillant, les diables de Loudun, d'arracher la voûte de l'église. » (*ibid.*, p. 91, n. 6).

<sup>14</sup> « Fait à Loudun le 2 juillet 1634 ». Dans N. Aubin, *Histoire des diables de Loudun*, Amsterdam, A. Wolfgang, [1693] 1694, p. 164.

<sup>15</sup> Sur ce point voir le dernier développement de cette étude : « La raison et la foi ».

<sup>16</sup> Un poème placé sur le seuil de *La Méthode françoise* (Paris, Pierre Billaine, 1623 et 1633) est signé M. du Fanton de L. [Loudun ?]. Il s'agit peut-être d'un des médecins qui prodiguèrent leurs soins aux possédées de Loudun et qui fut requis particulièrement pour examiner le cas de la sœur Jeanne des Anges. Sur ce point, voir N. Aubin dans son *Histoire des diables de Loudun*, *op. cit.*, spécialement les p. 429-441.

pour autant de se taire. Il trouva en effet dans *Le Gascon extravagant* l'instrument idéal pour prendre part au débat sans s'exposer de manière inconsidérée à d'énergiques mesures de répression. *Le Gascon extravagant* a le grand avantage d'être une fiction, qui plus est une histoire comique. On ne saurait donc la prendre pour un reflet de l'opinion de l'auteur, caché d'ailleurs, autre précaution salutaire, derrière le masque de l'anonymat.

S'il entraîne le lecteur dans une histoire décousue dont plusieurs épisodes empruntent au romanesque le plus débridé ou aux contes à rire, le roman de Claireville n'en noue pas moins de nombreux liens avec l'affaire des possessions. Il est facile de retrouver ici et là de nombreux emprunts et allusions aux événements de Loudun comme aux occasionnels qui les relatent. Sans prétendre à l'exhaustivité, on relèvera à présent quelques-unes de ces références.

Au début du roman le narrateur fait la rencontre en pleine forêt du cavalier Gascon, d'un ermite et d'une jeune femme au comportement étrange

[Celle-ci] dans une rage furieuse, et qui ne se peut quasi exprimer [...] se laissa tomber par-terre, et avec des hurlemens épouvantables, elle fit devant moy des contorsions, qui ne me sembloient pas aysées<sup>17</sup>.

En 1637, ce personnage en proie à une étrange frénésie devait évidemment évoquer l'affaire de Loudun, d'autant que ces hurlements et ces contorsions entraient dans le portrait type des possédées. Peut-être peut-on pousser un peu plus loin l'allusion. Segna, le nom de la jeune femme du roman, est en effet un anagramme de sœur Agnès (Anne de Sainte-Agnès) à qui on avait consacré plusieurs témoignages édifiants dont cette *Relation véritable de ce qui s'est passé aux derniers Exorcismes nouvellement faict des Religieuses Ursulines possédées de Loudun*, un petit récit en forme de compte rendu, qu'il est intéressant de parcourir parce qu'il nous livre le portrait type de la possédée animée par une rage furieuse, se roulant par terre en hurlant ou en articulant des mots inaudibles, et se débattant avec force grimaces au milieu de convulsions extraordinaires. Segna revêt les mêmes détails caractéristiques et va même, tout comme Agnès, jusqu'à tirer « du fond de son estomac une langue noire, longue, et grosse comme le bras<sup>18</sup> ». Plus loin elle se dira aussi habitée par des démons. On apprend alors que l'un d'eux s'appelle Behemoth<sup>19</sup>, alors identifié par les exorcistes comme l'un des sept démons possédants de la supérieure, Jeanne des Anges (le nom de Segna est d'ailleurs, là encore, un anagramme). Que conclure de ces rapprochements sinon que Claireville empruntant ici et là a nettement inscrit dans son personnage quelques indices familiers à ses contemporains ? L'ermite, qui face à la jeune femme prend spontanément le rôle d'un exorciste, évoque évidemment par de nombreux traits les religieux chargés d'interroger les Ursulines. Il combat le démon avec des formules rituelles sonnantes comme un écho caricatural de celles entendues alors à Loudun. « *Obedias Maledicte, Dethronate, Damnite, Impure, Dei et Homine Inimice, etc. Dicas maligne dicas*<sup>20</sup> ». Il y a là encore une allusion précise puisque, suivant Nicolas Aubin, le père Lactance, l'exorciste d'Urbain Grandier « lui crioit incessamment *dicas, dicas* » alors qu'il se trouvait « dans la violence de la torture », aussi fut-il appelé « par

<sup>17</sup> *Op. cit.*, p. 4-5.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 4, Cf. *Relation véritable de ce qui s'est passé aux derniers Exorcismes nouvellement faict des Religieuses Ursulines possédées de Loudun : avec les prodiges du tout estrange, qui ont esté veuës par MONSIEUR, Frere unique du ROY, qui les a attesté. Comme aussi l'attestation de plusieurs Peres tant Capucins, Jesuites, qu'autres qui ont assisté audit Exorcisme*, Lyon, Jean Jacquemeton, 1635, p. 6 : « Le visage estoit tout à fait méconnoissable, le regard furieux, la langue prodigieusement grosse, longue et pendante en bas hors la bouche, livide, et seiche à tel point que le deffaut d'humeur la faisoit paroistre comme toute veluë, n'estant cependant aucunement pressée des dents et la respiration estant tousiours esgalle... »

<sup>19</sup> *Le Gascon extravagant*, éd. citée, p. 470.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 200.

le Peuple le Pere Dicas<sup>21</sup> ». Quand l'ermite quitte le rôle de l'exorciste pour se glisser dans celui du théologien, il ne manque pas de reprendre tous les arguments avancés alors par la propagande catholique. Il insiste d'abord sur le fait que Segna est bien possédée, il parle de merveille et de miracle à son propos et affirme donc qu'elle échappe de ce fait au jugement médical puisque la possession ne serait pas une maladie, mais un phénomène surnaturel. Dans les occasionnels édifiants, comme *La véritable Relation des justes procédures*<sup>22</sup> ou *La Demonomanie de Loudun*<sup>23</sup>, la preuve du caractère surnaturel de la possession des Ursulines est apportée par des listes de signes prodigieux comme les contorsions extraordinaires supposées passer les possibilités physiques de l'être humain, la connaissance des choses occultes, les discours savants tenus par des personnes ignorantes – en l'occurrence les religieuses, du fait de leur éducation sommaire ne sont pas censées connaître les langues étrangères, particulièrement le latin ni être versées dans les finesses de la science et de la théologie. Or les possédées répondant aux questions des exorcistes montrent un savoir inattendu pour des femmes de leur époque. L'auteur de *La Véritable Relation* rapporte qu'« elles respondent au Latin le plus difficile qui s'apprend dans les Escholes, qu'elles ont respondu diverses fois aux interrogations faites en Grec, en Espagnol, Italien, Turc, Topinamboult<sup>24</sup> ». Segna, sans aller jusqu'à parler en latin et en « topinamboult », partage avec les Ursulines toutes ces caractéristiques qui, dans la bouche de l'ermite, forment autant d'arguments en faveur de la thèse démoniaque. Ses agitations frénétiques défieraient les lois de l'anatomie, elle serait capable d'entrer dans des secrets inaccessibles au commun des mortels. Ainsi une vision l'entraîne au fond de l'enfer où elle est un temps témoin du sort réservé aux damnés. Un long discours au livre V la montre soudainement transformée en un habile rhéteur possédant des connaissances normalement placées au-dessus de sa compétence. Elle évoque alors Galien et Hippocrate et convoque un vocabulaire médical d'une impressionnante richesse. Dans un tel étalage de science, l'ermite, bien sûr, ne manque pas de voir, comme attendu, un nouveau signe :

L'Hermite s'approchant de moy me demanda ce que je disois de cette fille ? Vous connoissez bien qu'elle n'a point d'estude, et point du tout de lecture, et neantmoins vous voyez comment elle nous a discouru de choses, dont un habile homme auroit de la pene à se demesler. Ou il faut que vous avoüez que c'est par une science infuse, ou par le moyen de l'esprit qui la possède. Car de croire que naturellement elle pust haranguer de la sorte c'est un abus, et je ne pense pas qu'on en puisse tirer une autre consequence que la miene<sup>25</sup>.

Mais les choses ne s'arrêteront pas en si bon chemin : la preuve décisive sera apportée à la fin du roman quand Segna « eslevée de terre jusques à la hauteur du plast fonds de la chambre où elle estoit, et dans un instant tournant de la teste au piez, nous la vimes marcher le visage en bas<sup>26</sup> ». L'incrédulité du Gascon, opposé jusque-là aux

<sup>21</sup> N. Aubin, *op. cit.*, p. 200.

<sup>22</sup> Titre complet donné à la note 8.

<sup>23</sup> *La Demonomanie de Loudun, qui montre la véritable possession des Religieuses Ursulines et autres séculières, avec la liste des Religieuses et séculières possédées, obsédées et maleficiées, le nom de leurs Démons, le lieu de leur résidence et signe de leur sortie. 2<sup>e</sup> édit. augmentée de plusieurs preuves. La mort de Grandier autheur de leur possession*, La Flèche, Georges Griveau, 1634.

<sup>24</sup> *La Véritable relation*, éd. citée, p. 21.

<sup>25</sup> *Le Gascon extravagant*, éd. citée, p. 482. L'ermite reprend un argument avancé par les théologiens à propos des possédées de Loudun. Cf. *La Demonomanie de Loudun*, éd. citée, p. 11 : « d'où viennent les reparties si promptes aux questions de Theologie les plus difficiles [...] sinon de quelque agent surnaturel [...] »

<sup>26</sup> Cf. *La demonomanie de Loudun*, éd. citée, p. 19 : « L'on a veu Elizabeth Blanchard plusieurs fois les pieds en haut, la teste en bas, dans ses convulsions, tenir contre une chaire ou une fenestre sans estre appuyee dessus. »

arguments de l'ermite. « Du depuis – commente pour alors l'auteur – personne du chateau ne douta qu'il n'y eust du miracle en cette fille<sup>27</sup>. »

### Une mise en jeu critique

Faut-il, à partir de là, voir dans *Le Gascon extravagant* un texte apologétique venant appuyer le point de vue des possessionnistes ? On se doute de la réponse en lisant ces dernières lignes fonctionnant comme un *deus ex machina* ironique. Une manière pour Claireville de tourner en dérision les arguments de ceux qui invoquent des causes surnaturelles pour expliquer la frénésie des Ursulines. En fait, cela a déjà été souligné par Sophie Houdard<sup>28</sup> ou Laurence Giavarini<sup>29</sup>, ses nombreuses références à l'affaire de Loudun visent à la replacer dans une perspective critique. À cet égard il convient de souligner la modernité de son entreprise. À la différence de la plupart de ses contemporains, Claireville pose sur l'actualité de son temps un regard informé et joue le roman contre la littérature de propagande pour mieux la déconstruire. Cette opération de déconstruction agit sur plusieurs leviers.

D'abord Claireville écrit explicitement une fiction. Le fait n'est pas sans provoquer des effets notables sur les sujets abordés, aussi sérieux soient-ils. Sophie Houdard<sup>30</sup> l'a bien montré dans l'un de ses articles consacré à ce texte – entraîner la démonologie et la théologie sur le terrain de l'histoire comique revient à la décrédibiliser et à mettre en évidence leur statut de fiction.

Ensuite – notre contribution sensible au matériau intertextuel du roman insiste principalement sur ce point – *Le Gascon extravagant*, pour mieux dénoncer ou mettre en crise, se conjugue avec un art d'écrire particulier : celui du collage et du montage citationnel qui reprend et qui détourne.

Enfin, car le détournement ou la démystification ne seraient pas pleinement efficaces sans cela, la déconstruction va de pair avec une rhétorique particulière, celle du débat d'idées. Face à l'ermite Claireville dresse donc un contradicteur, qui prend la figure du héros éponyme. Tout le roman ne prend pas la forme d'un débat, puisque les aventures du Gascon constituent sa matière principale, mais la délibération pour ou contre encadrant les différentes apparitions et histoires de ce protagoniste joue dans la structure de l'œuvre un rôle directeur.

Examinons à présent de plus près ce Gascon en qui la critique a souvent voulu voir le représentant d'un esprit fort, un libertin<sup>31</sup> dont les lumières seraient radicalement opposées aux opinions superstitieuses des exorcistes sévissant à Loudun. L'enquête précise sur les sources montre que le point de vue du personnage doit beaucoup, sinon

<sup>27</sup> *Op. cit.*, p. 579.

<sup>28</sup> Voir « Les vagabondages de la possédée dans une fiction comique libertine, *Le Gascon extravagant* de Clairville (1637) ou comment boucler le diable dans une fable », dans *Voyager avec le diable : voyages réels, voyages imaginaires et discours démonologiques (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, dir. G. Holtz, T. Maus de Rolley, Paris, PUPS, 2008, p. 61-74.

<sup>29</sup> Voir « *Le Gascon extravagant*, la valeur de l'expérience et la fiction comme discours d'histoire (de Loudun) », dans *Lectures croisées du Gascon extravagant, Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 2007, mis en ligne le 14 juin 2007, URL : <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/225>, consulté le 19 septembre 2019.

<sup>30</sup> Article cité ci-dessus. Voir aussi du même auteur, « Voyage aux Enfers ou rêve de jeune-fille ? Les révélations curieuses de la Fille dans *Le Gascon extravagant* dans *Lectures croisées du Gascon extravagant*, *op. cit.*, URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/41>, consulté le 19 septembre 2019.

<sup>31</sup> Voir par exemple Jean Serroy, *Roman et réalité. Les histoires comiques au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Minard, 1981, p. 346, et Filippo d'Angelo, « Roman et censure : le cas du *Gascon extravagant* » dans *Lectures croisées du Gascon extravagant*, *op. cit.*, URL : <https://dossiersgrihl.revues.org/39>, consulté le 19 septembre 2019.

aux libertins, du moins à la littérature médicale de son temps, particulièrement au *Discours de la possession* de Marc Duncan déjà évoqué un peu plus haut. Celui-ci se représente lui-même dans son texte en situation de témoin scientifique du cas de la sœur Agnès qu'il a été chargé d'examiner à plusieurs reprises. D'emblée au début de son discours il pose la nécessité d'observer et de vérifier rationnellement les faits : « C'est une simplicité trop grossière de croire » à l'influence du démon « sans preuves certaines et manifestes<sup>32</sup> ». Il soupçonne les Ursulines de feindre, car « l'histoire nous enseigne que plusieurs ont contrefait les Demoniacques<sup>33</sup> ». De son point de vue l'affaire de Loudun s'expliquerait plus simplement. « Ne se peut-il pas faire que par folie et erreur d'imagination elles croyent estre possédées ne l'estant point<sup>34</sup> ? » Il fait écho à la thèse de la mélancolie, source d'un dérèglement de l'imagination. C'est un argument défendu par de nombreux médecins de son temps comme Jean Wier<sup>35</sup>. Mais il avance aussi d'autres hypothèses, plus originales, en insistant sur le rôle pathogène de la vie conventuelle : l'enfermement aurait selon lui un effet pernicieux sur l'imagination<sup>36</sup> et la vie communautaire favoriserait la contagion des idées fausses : « ... si telles pensées saisissent une fois les esprits de deux ou trois d'entre elles [les religieuses], soudain elles s'estendent et se communiquent à toutes les autres<sup>37</sup>. » Tout en montrant sa compassion<sup>38</sup> pour les malades, soi-disant démoniacques, qu'il conviendrait de soigner et non de harceler, il dénonce les effets pervers de l'autorité exercée sur elles. Le phénomène de la possession apparaît ainsi à son regard comme le résultat du pouvoir abusif des confesseurs et des exorcistes sur celles qu'ils prétendent délivrer de l'emprise du diable. Les démoniacques, sans le savoir, joueraient le rôle qui leur est assigné<sup>39</sup>. Quant aux signes particuliers où se manifesterait le caractère surnaturel de la possession, Duncan, sceptique, les passe en revue pour montrer qu'ils procèdent tous « de quelques causes naturelles<sup>40</sup> ».

Le Gascon, mais aussi parfois le narrateur, reprennent l'essentiel de cet argumentaire. L'un et l'autre refusent de croire sans examiner et raisonner. Pour le Gascon, « jamais nous ne devons appuyer de jugement que dans une infaillible cognoissance de la chose qu'on nous propose<sup>41</sup> ». Or cette connaissance le conduit à voir dans la frénésie de Segna le symptôme d'une maladie<sup>42</sup>. Le narrateur parle pour sa part de « melancholie<sup>43</sup> » en manifestant de la compassion pour la jeune femme. Sur le modèle de Duncan, il explique aussi son comportement aberrant à la lumière de l'autorité exercée sur elle par l'ermite :

Je la voyois toujours Sage, Modeste et dans une grande tranquillité d'esprit, quand le bon-homme Hermite la laissoit en patience. Alors elle beuvoit, mangeoit, et discouroit avec nous, comme si elle n'eust point esté du tout travaillée : mais si tost qu'il l'avoit revestué de l'Estolle, et que par la

<sup>32</sup> *Discours de la possession*, éd. citée, p. 3.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>35</sup> Pour Jean Wier les « demoniacles [...] sont seulement tourmentez par la melancholie », laquelle a pour effet de stimuler l'activité visionnaire. Voir *Cinq Livres de l'imposture et tromperie des Diables : des enchantements et sorcellerie...*, Paris, J. du Puys, 1570, liv. 3, chapitre XXIII, f. 287. Sur les relations de l'imagination et du mal mélancolique, *ibid.*, liv. 2, chap. XXIII, f. 127 : « De la depravée imagination des melancholiques ».

<sup>36</sup> *Discours de la possession*, éd. citée, p. 14.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>41</sup> *Le Gascon extravagant*, éd. citée, p. 33.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 109 : « Ce n'est qu'une maladie ».

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 5.



vertu de son Caractere<sup>44</sup> il forçoit le Demon qui estoit en elle, de parler et répondre aux questions qu'il luy faisoit<sup>45</sup>, je la voyois du commencement paisible, sans émotion, et ne tesmoigner pas estre celle, qui devoit incontinant faire mille Extravagances : mais peu à peu je la voyois changer, traverser les yeux, le visage enflamé, et tirant la langue elle donnoit des indices de ses transports prochains. J'eusse volontiers souhaité qu'on eust laissé cette pauvre Creature en paix<sup>46</sup>.

Ajoutons que, comme Duncan, le narrateur ou le Gascon, sont loin de camper sur une position théorique. Ils ne cessent tout au long du roman d'examiner et de critiquer les preuves supposées étayer la représentation de Segna en démoniaque. L'ermite dit avoir été guéri miraculeusement d'une morsure infligée par la jeune femme. Mais le narrateur, sceptique, refuse de se prononcer sur « une affaire si douteuse<sup>47</sup> ». Il veut encore que l'on tienne pour un miracle le fait que Segna parlerait sans se servir de sa langue. Mais, comme le lui fait remarquer le Gascon, elle ne fait alors que bégayer « oui et non<sup>48</sup> » sans user d'aucune autre parole. Quant à ses visions, elles témoigneraient aussi de l'ignorance de son démon incapable de révéler l'identité des damnés qu'elle rencontre dans sa visite de l'enfer<sup>49</sup>. On se demande aussi pourquoi, comme l'observe malicieusement le cavalier incrédule, ce même démon servirait les desseins religieux de l'exorciste : « j'admire la Charité de ce Demon, qui presche pour me convertir, et non pas pour m'attirer à luy<sup>50</sup>. »

Ces critiques, il est vrai, viennent buter contre l'envol de Segna se retrouvant finalement les pieds au plafond et marchant la tête à l'envers comme pour mieux renverser les doutes des sceptiques. Ironie, comme nous l'avons dit, mais aussi peut-être clin d'œil, encore une fois, du côté du *Discours sur la possession* où Marc Duncan donnait la lévitation comme une preuve admissible, mais non advenue – impossible ? – de la possession :

Si donc quelcune de ces filles se guindoit en l'air jusques à la hauteur de deux ou trois picques, ou si elle y demouroit suspendue quelque temps notable, ou si elle y voltigeoit et voloit, ou si elle montoit au haut d'une muraille droicte sans eschelle, ou autre aide semblable, il faudroit confesser qu'elle auroit esté portée et soustenuë par quelque puissance surnaturelle : mais rien de tout cela ne leur est encore arrivé<sup>51</sup>.

## La raison et la foi

De la critique des thèses possessionnistes la majorité des lecteurs du *Gascon extravagant* s'est empressée de déduire le libertinage de l'auteur. L'enquête biographique sur Claireville et l'étude attentive du roman et de son intertexte nous conduisent vers plus de nuance. Il est important d'abord de noter que le Gascon est bien – comme l'indique le titre – un extravagant, et cela même s'il se montre très avisé dans sa joute oratoire contre l'ermite.

<sup>44</sup> « Se dit encore des qualités invisibles qu'on respecte en ceux qui ont reçu des ordres, des charges, et des dignités. Quelque pauvre que soit un Prestre, il faut honorer son *caractère*. » (Furetière).

<sup>45</sup> De même le père Lactance et le père Tranquille chargés d'interroger les possédées de Loudun affirmaient « Que le diable duement contraint par les exorcismes est tenu de dire la vérité. » Il est notable que leur position était en désaccord avec les leçons de saint Augustin selon lequel il faut fuir le démon « tout à la fois menteur et le père du mensonge », *Traité sur l'Évangile de saint Jean*, dans *Œuvres complètes de saint Augustin*, Paris, L. Vivès, 1869, t. X, p. 62.

<sup>46</sup> *Le Gascon extravagant*, éd. citée, p. 237.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 107-108.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 222. Cf. *Discours de la possession*, éd. citée, p. 28 : « Je ne croy pas que par la bouche d'aucune de ces filles ait esté revelée chose aucune qu'elles n'eussent peu sçavoir humainement et par moyen ordinaire. »

<sup>50</sup> *Le Gascon extravagant*, éd. citée, p. 109.

<sup>51</sup> *Discours de la possession*, éd. citée, p. 38.

Les saillies de l'un et de l'autre, ne valent pas moins que les farces du gros Guillaume [déclare le narrateur à propos des deux personnages]. Et moy qui commençois à m'accoutumer à leur Comedie, je me passionnois de rire, et ne trouvois point de sujet plus ravissant que leur extravagance. Je les voyois à toute heure appointez contraires<sup>52</sup> et les plaisantes reparties qu'ils se faisoient l'un à l'autre, me donnoient des contentemens incroyables<sup>53</sup>.

Certes, entre ces deux personnages, le ridicule est inégalement réparti et il existe entre le Gascon et le narrateur, derrière lequel on devine Claireville, le lien d'une sympathie affirmée, et même des intérêts communs, car leur ennemi, qui prend ici le masque d'un vieux dévot fanatique, est bien le même : il s'agit du catholicisme agressif sévissant à Loudun et plus largement en France dans les années 1630. Mais leurs positions divergent, semble-t-il, sur le sujet religieux. Le cavalier qui rit de l'enfer et veut suivre seulement les lumières de la raison peut en effet passer pour un libertin ; pour le second, l'esprit critique se conjugue avec une foi épurée de toute superstition. Il faut, pour s'en rendre compte, se reporter à un passage du roman critiquant le prosélytisme offensif de l'ermite qui de l'exorcisme veut faire un instrument de conversion. Opération douteuse, du point de vue du narrateur, et parfaitement inefficace, parce que « toute predication & les Miracles sont inutiles à l'Anatheme, et ceux qui sont endurcis dans leur opiniastreté, ferment le cœur et les oreilles aux bonnes inspirations, comme nostre Cavalier<sup>54</sup> ». Celui-ci est explicitement condamné parce que son extravagance le conduirait à « détruire » des « raisons qui en conscience ne [peuvent] pas estre justement debatuës<sup>55</sup> » :

Voilà – poursuit le narrateur – à quoy nous porte la perversité de nostre Nature, qui incline toujours plustost du costé du mal, que du bien ; & nous persuade plus aysement les choses conformes à ses sens, que celles qui surpassent nostre intelligence. Les impietez que les delices du monde font naistre dans nos ames, nous engagent à oublier Dieu, & de cette oubliance procede le mépris que nous faisons de ses Saintes remontrances, qui nous sont faites par des merveilles, & des voyes inconnuës : & ce n'est pas contre l'ordre si l'on void que le libertinage ouvre la grande porte aux vices, & le nombre de ceux-cy surpasse de beaucoup le Cathalogue des vrais predestinez. Mais parce que cette matiere ne convient pas bien à nostre dessein, & qu'on ne peut sans peché joindre les choses saintes aux profanes : je changeray de propos pour retourner à mon Cavalier<sup>56</sup>.

On reconnaît sans peine l'arrière-fond idéologique de ces quelques remarques. L'insistance sur le dogme du péché originel (« la perversité de nostre Nature »), la référence à la doctrine de la prédestination (le nombre des « vices » surpassant « de beaucoup le Cathalogue des vrais predestinez »), la minimisation de la valeur des actions volontaires sur le chemin de la vertu (le vain militantisme de l'exorciste), la suspicion pesant sur les miracles et leurs effets salutaires (« inutiles »), mais aussi la réticence à trop s'attarder sur un terrain glissant pour ne pas se compromettre (« cette matiere ne convient pas bien à nostre dessein ») et pour ne pas mêler religion et roman (« on ne peut sans peché joindre les choses saintes aux profanes ») nous rappellent discrètement que Claireville avant sa conversion (superficielle et politique ?) était le fils d'un pasteur calviniste.

On pourra rétorquer peut-être à cela que l'auteur cache ses vraies intentions derrière un discours hypocrite. Mais l'argument est-il tenable en l'occurrence ? On ne voit pas pourquoi, en effet, s'il voulait critiquer la position de l'ermite, le personnage du narrateur prendrait la peine d'argumenter avec des raisons inspirées de la doctrine calviniste.

<sup>52</sup> « On dit proverbialement, que des gens sont toujours appointés contraires, quand ils se contredisent toujours, lors qu'ils ont de différentes opinions. » (Furetière).

<sup>53</sup> *Le Gascon extravagant*, éd. citée, p. 97.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 239-240.

L'hypocrisie voudrait qu'il se taise ou abonde dans le sens de son interlocuteur, non qu'il exprime des opinions aussi hétérodoxes que celles d'un esprit fort.

C'est sur la place singulière occupée par *Le Gascon extravagant* dans la littérature romanesque de son temps que je voudrais insister pour conclure ces quelques aperçus. Cette singularité n'apparaît pas seulement dans l'extravagance du héros éponyme – il y avait déjà avant lui Don Quichotte, Lysis, le berger extravagant ou Clarazel, le chevalier hypocondriaque –, mais, comme l'aura montré cette étude sensible à l'intertexte, dans le dessein de l'auteur d'élargir l'horizon des histoires comiques en puisant son inspiration dans les nombreux occasionnels commentant l'affaire de Loudun. Ainsi Claireville nous offre à lire un roman actuel, dans le sens où celui-ci traduit aussi ses réactions face à des événements et des débats inscrits dans l'actualité de ses contemporains. Réagir, ce n'est pas de son point de vue, se contenter de citer, de reprendre en écho ou de refléter. Son roman n'est pas un miroir, mais le lieu d'une remise en perspective critique s'appuyant sur une technique d'écriture particulière. Claireville emprunte aux nombreux factums, comptes rendus, feuilles, livrets portant sur Urbain Grandier et les possédées de Loudun, pour mieux détourner et critiquer la vérité officielle, catholique et romaine. La mise en fiction joue évidemment un rôle essentiel dans cette opération démystifiante : elle permet d'entraîner du côté du jeu comique des idées qui cherchent à s'imposer par leur sérieux, elle autorise le débat et la remise en question, pour peu qu'ils prennent les formes divertissantes des bons mots et des galéjades, de l'illusion divertissante elle fait naître une vérité nouvelle, plus apte sans doute à éclairer la réalité des faits que les nombreux écrits alors donnés pour d'indubitables témoignages.